Tarif des frais

Ce document contient toutes les informations concernant les frais et les coûts externes lorsque vous utilisez les services financiers «Invest» de findependent.

1. Frais d'administration et de dépôt

1.1 Frais de dépôt

indépendamment du montant investi	0.20% par an
Relevé fiscal électronique annuel	gratuit
Dépôts et retraits	gratuits
Ouverture et clôture de compte	gratuits

1.2 Frais d'administration

jusqu'à CHF 50'000 de montant investi	0.20% par an
à partir de CHF 50'000	0.18%
à partir de CHF 150'000	0.15%
à partir de CHF 250'000	0.13%
à partir de CHF 500'000	0.11%
à partir de CHF 1'000'000	0.09%
Choix et modification de la stratégie	gratuits
Transactions d'achat et de vente	gratuites

1.3 Montant sans frais

findependent renonce à facturer les frais de dépôt et d'administration sur un certain montant sans frais. Vous pouvez consulter votre montant sans frais individuelle dans l'application findependent. Si votre montant investi dépasse votre montant sans frais, les frais ne sont facturés que sur la partie de l'investissement dépassant ce montant sans frais.

1.4 Modalités

Les frais de dépôt et d'administration sont prélevés trimestriellement (0,0725 % à 0,1 % par trimestre) directement sur le compte findependent. Les frais sont calculés sur la valeur moyenne de marché du montant investi, y compris le solde du compte, au 25e jour de chaque mois du trimestre. Les frais comprennent la TVA.

2. Suppléments de change

Des suppléments de change de 0,50 % s'appliquent aux transactions ETF en devises étrangères. Selon la solution d'investissement choisie, 34 % à 50 % du montant investi sont placés dans des ETFs en devises étrangères.

3. Coûts externes

3.1 Droit de timbre

Des droits de timbre (taxe fédérale suisse sur le chiffre d'affaires) s'appliquent à toutes les transactions ETF. Cette taxe s'élève à 0,075 % du montant de la transaction pour les ETFs nationaux et à 0,15 % pour les ETFs étrangers.

3.2 Taxes boursières

Des taxes boursières s'appliquent à toutes les transactions ETF. Ces taxes versées à la bourse suisse SIX s'élèvent à 0,015 %.

3.3 Coûts des ETFs (TER)

Les coûts des ETFs utilisés dans les solutions d'investissement findependent (total expense ratio, TER) sont directement facturés dans les ETFs et ne sont pas prélevés en supplément sur le compte findependent. Les coûts moyens des ETFs sont clairement indiqués dans les fiches d'information des solutions d'investissement.

4. Ajustements

findependent peut adapter ce tarif des frais à tout moment dans le cadre des dispositions légales. Toute modification à votre désavantage sera annoncée au moins 30 jours à l'avance. Nous vous informerons de tous les changements par e-mail et/ou via l'application.